

homologation d'un accord amiable entre deux personnes divorcées

Par **tho333**, le **24/04/2019** à **18:47**

Bonjour, divorcé de mon ex-épouse et père de deux enfants, je souhaiterais verser directement une partie de la pension alimentaire à mon enfant majeur pour la poursuite de ses études supérieures.

Suite à l'accord amiable que nous avons conclu avec la mère de l'enfant, quelle démarche précise faut-il suivre pour faire valider cet accord auprès du JAF ? Une audience avec le juge est-elle nécessaire?

D'avance , merci pour vos réponses

Par **ESP**, le **24/04/2019** à **22:36**

Bonjour

Juridiquement, vous devez obtenir l'agrément du JAF, auquel vous pouvez adresser le formulaire suivant

https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_11530.do